

LES AFFAIRES INDIENNES

DÉPÔT DE LA CONVENTION ENTRE DES GROUPES D'AUTOCHTONES ET LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et aux termes de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer un document établi dans les deux langues officielles et intitulé: «Convention entre le Grand Council of the Crees (Of Quebec) et la Northern Quebec Inuit Association et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada», daté du 11 novembre 1975, les modifications étant datées du 12 décembre 1975. Comme les documents sont assez volumineux, ils ont déjà été déposés sur le bureau.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS AUTOMATIQUES DE PROTECTION EN CAS DE COLLISION

M. David MacDonald (Egmont) demande à présenter le bill C-444, tendant à modifier la loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs automatiques de protection en cas de collision).

—Monsieur l'Orateur, le bill a pour but de réduire sensiblement la fréquence des blessures et des décès à l'occasion d'accidents de la route. Il prévoit l'installation d'un dispositif automatique de protection, en l'occurrence des coussins d'air gonflables instantanément, dans toutes les voitures fabriquées ou importées au Canada après 1980.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE DANS LES TITRES GOUVERNEMENTAUX D'ISRAËL

M. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le bill C-445, tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

—Monsieur l'Orateur, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques contraint l'industrie des assurances à n'investir dans des titres gouvernementaux que des pays énumérés dans la loi. Figurent actuellement dans la liste des pays comme l'Eire, la Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni, Trinidad et Tobago, et ainsi de suite. Cette modification a pour objet d'ajouter à la liste l'État d'Israël

Questions au Feuilleton

pour que l'industrie puisse aussi investir dans les obligations de l'État d'Israël qui, contrairement aux obligations de certains autres pays, n'ont jamais fait défaut à leurs engagements et n'ont jamais été compromises.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 4151, 4168, 4399, 4426, 4539, 4541, 4574, 4766, 5146, 5160, 5216, 5217, 5300, 5359, 5410, qui est une réponse rectifiée, 5494, 5495, 5498, 5513, 5514, 5520, 5529, 5547, 5549, 5558, 5565, 5640, 5641, 5655 à 5683 inclusivement, 5697, 5711, 5712, 5720, 5741, 5746, 5749, 5800, 5803, 5811 et 5820.

[Texte]

LES NOUVEAUX UNIFORMES DES COMMIS AUX COMPTOIRS

Question n° 4151—M. Crouse:

1. A-t-on fourni des vestons, des chemises et des cravates aux commis des Postes et, dans l'affirmative, qui a pris cette décision?

2. a) Dans chaque cas, combien de ces articles a-t-on achetés, b) à quel prix?

3. A-t-on fait un appel d'offres pour l'achat de ces uniformes et, sinon, le contrat a-t-il été accordé par le ministre des Postes?

4. a) Combien de temps dureront ces vêtements, b) quand prévoit-on en commander d'autres?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Des vestons, des chemises ou blouses, de même que des cravates ou fichus ont été fournis aux préposés au comptoir des Postes. En vertu de la convention collective intervenue entre le ministère et le Syndicat des postiers du Canada, les guichetiers doivent avoir droit à des uniformes. Pour rehausser l'image des Postes, l'administration a proposé une modification au style des vêtements, adoptée suite à l'approbation du Conseil du trésor.

2. Les quantités commandées sont les suivantes:

	a)	b) Coût moyen
Vestes pour hommes	13,400	\$28.97
Vestes pour dames	8,800	35.50
Chemises	41,900	3.90
Blouses	28,100	3.45
Cravates	29,400	1.47
Fichus	20,000	1.56
Plaquettes d'identité	15,000	0.33

3. Des appels d'offre pour les uniformes ont été lancés.

4. a) et b) Les coûts comprennent un stock de réserve et l'on s'attend à ce que les uniformes durent deux ans.